

# Compte rendu du Conseil Municipal de Vandeléville

## Du mardi 21 février 2023

Présents : MOREL Emeline, DEVARENNE Grégoire, DELOFFRE Claude, FOMBARON David, HENRY Jacques, MUNSCH Frédéric, BLAUDEZ Marie-Christelle

Excusés : M. Philippe NOBILI ayant donné procuration à Mme Marie-Christelle BLAUDEZ  
M. Michel MARTIN ayant donné procuration à M. Claude DELOFFRE

Absents : M. MAMPEY Jean-Denis – M. FLEUROT Pascal

### **Approbation du compte de gestion commune 2022**

Le compte de gestion 2022 commune est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal

### **Compte administratif commune 2022**

#### Fonctionnement

Dépense : 304 113,16 €

Recettes : 322 073,81 €

Résultat de clôture : 17 960,65 €

Résultat reporté 2021 : 71 209,28 €

Résultat cumulé au 31/12/2022 : 89 169,93€

#### Investissement

Dépense : 43 721,56 €

Recettes : 254 878,91 €

Résultat de clôture : 211 157,35 €

Déficit reporté 2021 : - 10 395,79 €

Résultat cumulé au 31/12/2022 : 200 761,56 €

### **Affectation des résultats commune 2022**

Excédent d'investissement reporté R001 : 200 761,56 €

Affectation en réserves (RAR N-1) 1068 : 0,00 €

Excédent de fonctionnement reporté R002 : 89 169,93 €

### **Budget primitif commune 2023**

En fonctionnement, les dépenses et les recettes équilibrées à 280 458,93 €

En investissement, les dépenses et les recettes équilibrées à 328 479,00€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif communal 2023.

### **Approbation du compte de gestion eau 2022**

Le compte de gestion 2022 eau est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal

### **Compte administratif eau 2022**

#### Fonctionnement

Dépense : 21 563,63 €

Recettes : 19 859,45 €

Résultat de clôture : - 1 704,18 €

Résultat reporté 2021 : 43 477,50 €

Résultat cumulé au 31/12/2022 : 41 773,32 €

#### Investissement

Dépense : 4 751,31 €

Recettes : 6 795,59 €

Résultat de clôture : 2 044,28 €

Résultat reporté 2021 : 10 675,15 €

Résultat cumulé au 31/12/2022 : 12 719,43 €

### **Affectation des résultats eau 2022**

Excédent d'investissement reporté R001 : 12 719,43 €

Excédent de fonctionnement reporté R002 : 41 773,32 €

### **Budget primitif eau 2023**

En fonctionnement, les dépenses et les recettes équilibrées à 62 609,83 €

En investissement, les dépenses et les recettes équilibrées à 37 182,53 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif eau 2023.

### **Règlement budgétaire financier 2023**

Suite au passage de la M57, le maire présente au conseil le règlement budgétaire financier pour l'année 2023. Le conseil accepte celui-ci à l'unanimité.

### **Eau 2023**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les tarifs de l'eau, ils resteront comme suit :

\* 1 euro le m<sup>3</sup> d'eau consommé

\* 10.67 € location compteur

### **Taux imposition 2023**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité, décide les taux suivants :

Taxe foncière bâti : 33,11 %

Taxe foncière non bâti : 25,03 %.

### **Prêt relais enfouissement rue de l'Etang**

Afin de pouvoir financer l'enfouissement des réseaux de la rue de l'Etang, le conseil accepte de prendre un prêt relais d'un montant de 55 000 € en attendant le versement de la TVA. Dès la TVA restituée par l'Etat, le prêt sera remboursé.

### **Subventions 2023**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'octroyer les subventions suivantes aux associations pour 2023 :

- 500 € à l'ASCA de Vandelévillie + 900 € exceptionnel pour les 50 ans de l'ASCA
- 150 € à l'Association « Sentiers de la Mirabelle » - Vandelévillie
- 150 € à l'ADMR du Saintois
- 30 € à l'association « Par Hand 54 »
- 150 € à l'association « Au château de Vandelévillie »
- 100 € au Restos du cœur 54
- 30 € La fondation Lyautey

### **Travaux d'exploitation ONF 2023**

Monsieur le maire présente au conseil le programme de travaux d'exploitation ONF pour l'année 2023 pour les parcelles 21a ; 22a ; 23a ; 24a et 25a

- Travaux sylvicoles : matérialisation de l'implantation d'un nouveau cloisonnement pour un montant de 3681,80 € HT
- Travaux sylvicoles : ouverture de cloisonnement sylvicole au broyeur dans une régénération de moins de 3m, végétation ligneuse très dense ou de fort diamètre pour un montant de 5016,34 € HT
- Intervention en futaie irrégulière : parcelle 26.i1 pour un montant de 879,30 € HT

Il représente une estimation de 9577,44 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré accepte le programme de travaux présenté.

### **Devis boyé rail volet salle des fêtes**

Le conseil accepte le devis de l'entreprise BOYE Menuiserie pour la fourniture et pose d'un rail de guidage continu d'un montant HT de 600,60 €.

### **Aides habitat 2023 EPCI**

A l'unanimité, le conseil après en avoir délibéré, reconduit les aides suivantes :

#### **Financement des opérations :**

Pour tous les types de subventions le principe de parité de financement est maintenu, à savoir :

- 10% commune
- 10 % communauté de communes

#### **Montant de la part communale :**

##### **FACADES**

- Façade (sous critères architecturaux) : **600 € de subvention communale.**
- Façade (sous conditions de revenus) : **600 € de subvention communale.**

##### **TOITURES**

- Toiture (sous critères architecturaux): **600 € de subvention communale.**
- Toiture (sous conditions de revenus): **600 € de subvention communale.**

##### **ISOLATION**

- Isolation des parois opaques : **500 € de subvention communale.**

##### **MAINTIEN A DOMICILE**

- Maintien à domicile : **500 € de subvention communale.**

##### **VACANCE DES IMMEUBLES DEGRADEES**

- Lutte contre la vacance des immeubles dégradés : aide forfaitaire de **500 € maximum de la commune.**

#### **MENUSIERIES EXTERIEURES**

Menuiseries extérieures : **50 €/équipement de subvention communale plafonné à 500 € maximum**

#### **Vente air hockey**

Le maire explique que nous avons réceptionné l'air hockey en panne, suite au rapport des électriciens, la société nous a renvoyé un air hockey tout neuf en garantie. Celui en notre possession a été réparé. De ce fait, le conseil décide de vendre l'air hockey reçu pour la somme de 889 €.